



Portabilité mutuelle et prévoyance

Par **pathom**, le **19/09/2014** à **18:58**

bonsoir

je suis licenciée malgré que je sois en arrêt maladie, mon employeur a envoyé les documents pour la portabilité de la mutuelle mais ces derniers me disent que pour en bénéficier, je dois m'inscrire à l'anpe.. or, je ne peux pas m'inscrire car je suis en arrêt maladie.

Que dois je faire?

Merci